



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_219

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE
149 rue du Tilleul 59200 TOURCOING

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation du Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°3 et 5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'arrêté de délégation de fonction et de signature n°2024-65 du 3 juin 2024 de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint,

Considérant que dans le cadre de la lutte contre l'Habitat Indigne, Monsieur HAZEBROUCK Louis est propriétaire de l'immeuble collectif d'habitation sis à Tourcoing 149 rue du Tilleul, frappé d'un arrêté préfectoral d'insalubrité du 31 décembre 2020 ;

Considérant la plainte déposée par les locataires pour abus de confiance contre le propriétaire ;

Considérant qu'il convient de se constituer partie civile à l'audience du Tribunal Correctionnel de Lille afin de réclamer le remboursement du préjudice subi ainsi que les frais engagés.

DECIDONS

Article 1 : De se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de LILLE afin de solliciter des dommages et intérêts pour l'atteinte à l'image de la Ville.

Article 2 : De mutualiser la défense des intérêts de la Ville avec la Métropole Européenne de Lille et confier la défense de la Ville au cabinet SMJ-AVOCATS sis 11 Bd de Sébastopol, 75001 Paris et de prendre en charge les honoraires d'avocats.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Ampliation de la présente décision sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

Fait à Tourcoing en l'Hôtel de Ville, le 24 juin 2025

Pour le Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER,
Premier Adjoint

Exécutoire le : **27 JUIN 2025**

